



Tous acteurs de votre santé

LIVRET D'ACCUEIL



BIENVENUE À L'HÔPITAL PRIVÉ D'ÉVRY CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE CHAMPS - ÉLYSÉES



Madame, Monsieur,

Vous allez séjourner dans notre établissement en vue d'une hospitalisation et/ou intervention.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, sont heureux de vous y accueillir. Autour d'un plateau technique performant associé à un environnement hôtelier de qualité, soyez assuré(e) que tout sera mis en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site www.has-sante.fr et www.scope-sante.com.

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un séjour répondant à vos attentes et un prompt rétablissement.

La Direction

Le groupe Almoviva Santé réunit et gère des établissements de santé privés en région Sud et en région Ile-de-France. Il est le 1^{er} groupe hospitalier privé de la région Sud et le 4^{ème} en France.

Almoviva Santé assure la gestion de 4 000 lits et places, 250 salles d'interventions et d'exams, emploie 4 000 salariés et est partenaire de 1 300 médecins libéraux. Il regroupe toutes les disciplines médicales et chirurgicales : chirurgie, gynécologie-obstétrique (dont maternité), médecine, soins de suite et de réadaptation, dialyse et hospitalisation à domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements du groupe Almoviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Structuré en tant que groupe de santé privé régional, Almaviva Santé a une force complémentaire : il s'appuie sur ses compétences pluridisciplinaires pour créer des deux pôles régionaux d'excellence notamment en orthopédie, ophtalmologie, cardiologie et urologie.

L'objectif ? Vous offrir une prise en charge complète pendant votre parcours de soin qui soit la plus qualitative possible et ce, tout en vous garantissant une sécurité optimale et un confort au quotidien.

Notre établissement porte les valeurs du Groupe Almaviva Santé auquel elle appartient.

Pour plus d'informations :

Notre site web : www.almaviva-sante.com

Facebook : <https://www.facebook.com/almavivasante>

Twitter : <https://twitter.com/AlmavivaSante>

SOMMAIRE

Le Centre	4
Situation géographique.....	4
Les Soins de Suite et de Réadaptation	5
Le Plateau Technique Associé.....	7
Les équipements de pointe	9
Votre Admission	10
Votre Séjour.....	12
Votre Sortie.....	17
Droits et Devoirs	19
Qualité et Gestions des Risques	22
Hygiène et Prévention	22
Charte Patient.....	25
Mes notes	26
Moyens Accès	28



PRINCIPALES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

Standard :	01 69 47 63 63
Fax Hospitalisation complète	01 69 47 63 50
Fax Administration / Facturation	01 69 47 63 64
Admissions :	01 69 47 63 65
Secrétariat de Direction :	01 60 87 87 72
Services d'hospitalisation	
1 ^{er} étage :	01 69 47 63 51
2 ^{ème} étage :	01 69 47 63 52
3 ^{ème} étage :	01 69 47 63 53
4 ^{ème} étage :	01 69 47 63 94

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



L'HÔPITAL PRIVÉ D'EVRY REGROUPE DEUX ÉTABLISSEMENTS :

- La Clinique de L'Essonne : Médecine Chirurgie Obstétrique
- Le Centre de Rééducation Fonctionnelle des Champs-Élysées : Soins de Suite et de Réadaptation spécialisé en rééducation neurologique et locomoteur.

Situé au Sud-Est de la région Île-de-France, à 28 km au sud de Paris, l'Hôpital Privé d'Evry est situé à l'angle de la rue de la Clairière et du boulevard des Champs Elysées.



PLAN DU CENTRE



HÔPITAL PRIVÉ D'EVRY

Bâtiment C :

- Rez-de-chaussée : Accueil, Admissions, Hôpital de Jour, Régulation, Plateau Technique de Rééducation (kinésithérapie, ergothérapie, sport, balnéothérapie), Consultations médicales
- Niveau 1 : Service de Soins chambres 101 - 132, Service Social
- Niveau 2 : Service de Soins chambres 201 - 232, Psychomotrice
- Niveau 3 : Service de Soins chambres 301 - 322, Appartement thérapeutique, Salon des familles,

Bâtiment B :

- Rez-de-chaussée : Unité Médico-chirurgical de Consultations non programmées, Podologie, Consultations (Pédiatrie, Cardiologie, Psychiatrie, Rhumatologie, Doppler)
- Niveau 1 : Ambulatoire - Bloc Opératoire
- Niveau 2 : Service de Gynécologie, Mammographie
- Sous-sol : IRM, Scanner, Plateau de Rééducation,

Bâtiment A :

- Rez-de-chaussée : Accueil, Admissions, Laboratoire d'analyse, Consultations (Chirurgie Viscérale et Digestive, Chirurgie orthopédique, Chirurgie Vasculaire, Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique, Stomatologie, Urologie, EMG, Anesthésie), Radiologie
- Niveau 1 : Maternité
- Niveau 2 : Chirurgie
- Consultations (Ophtalmologie, ORL, Neurologie, Gastrologie)
- Niveau 3 : Service de Soins CRF
- Niveau 4 : Service de Soins CRF chambres 401-424,

Hôpital Privé d'Evry
1-5 Rue de la Clairière
91000 Evry Courcouronnes
www.hopitalprivéevry.fr

LES SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION



Le Centre reçoit des patients à la suite d'un séjour hospitalier ou sur demande de leur médecin traitant, ou médecins spécialistes pour assurer leur réadaptation. Le maintien ou le retour à l'autonomie constitue l'un des principaux objectifs d'un séjour en soins de suite et de réadaptation.

Le Centre possède une équipe de rééducation pluridisciplinaire qui est au cœur de la prise en charge de nos patients. Ainsi, elle peut présenter une prise en charge optimale de l'arrivée à la sortie du patient.

Le Centre dispose de 126 lits et 65 places en Hôpital de Jour (HDJ).



LES PRINCIPALES SPÉCIALITÉS TRAITÉES SONT NOTAMMENT

L'établissement de soins de suite et de réadaptation est spécialisé dans la prise en charge des affections neurologique et de l'appareil locomoteur.

Grâce à une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, le Centre de Rééducation Fonctionnelle vous propose un accompagnement pour finaliser votre projet de vie en lien avec votre projet de soins personnalisés construit dès l'entrée avec une équipe pluridisciplinaire.

NOTRE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE EST COMPOSÉE DE :

- Médecins MPR (Médecine Physique et de Réadaptation)
- Médecins généralistes
- Directrice des soins
- Responsable Unité des Soins
- Responsable Médicotechnique
- Infirmiers
- Aides-soignants
- Kinésithérapeutes
- Enseignant APA
- Ergothérapeutes
- Orthophonistes
- Neuropsychologues
- Assistante sociale
- Psychologue
- Psychomotricien
- Orthoptiste



- **Le réseau NEPALE** : il s'agit d'un réseau de Santé Tri-thématique (cancérologie, gérontologie, soins palliatifs) constitué de professionnels médicaux, sociaux et psychologiques, de la ville et de l'hôpital, réunit autour d'un patient. Cette équipe intervient en coopération avec les soignants du domicile et de l'hôpital référent du patient, dans tous les lieux de vie : Domicile Indépendant, Établissements d'Hébergement pour personnes âgées (EHPAD), les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou encore les Foyers d'accueil médicalisés, l'établissement d'hébergement médico-sociaux, résidences autonomie.
- **Le réseau de santé SPES** met à la disposition des patients, des professionnels libéraux et institutionnels sur l'infra-territoire sud de l'Essonne son équipe de coordination et d'appui spécialisé composée de médecins, d'infirmiers, de travailleurs sociaux, de psychologues et d'administratifs pour gérer les problèmes spécifiques liés aux pathologies graves et/ou chroniques en situation de complexité médicale et/ou psycho-sociale. La démarche du réseau est fondée sur le respect de la personne, de ses droits et de ses souhaits. Leur intervention est entièrement gratuite car prise en charge par l'Agence Régionale de Santé
- **Le réseau « 3C IDF »** permet d'assurer une prise en charge globale et de fluidifier le parcours du patient à tous les stades du cancer.
- **Le réseau avec l'Hôpital Bicêtre** (Assistante Publique Hôpitaux de Paris AP-HP) : cet établissement et le CRF ont développé un partenariat pour assurer la prise en charge des patients adultes relevant de pathologies neurologiques. Cette collaboration est établie en vue de renforcer les échanges, d'améliorer la qualité de la prise en charge et de la continuité des soins des patients nécessitant des soins de rééducation/réadaptation.

LE PLATEAU TECHNIQUE DE RÉÉDUCATION



LE CRF CHAMPS ELYSÉES DISPOSE

- **De deux plateaux de kinésithérapies** : plateforme de posturologie, isocinétisme, arthromoteurs, barres parallèles, couloir de marche suspendue...
- **De deux plateaux d'ergothérapie** : cuisine thérapeutique, réalisation d'orthèses thermoformées, divers activités manuelles, éducation robotisée du membre supérieur...
- **D'un plateau en Activités Physiques Adaptées** : appareil de renforcement musculaire, tapis de marche, vélos, sarbacane, Isocinétisme, Motomed...
- **D'une balnéothérapie**



LE PÔLE RÉÉDUCATION



Le Centre possède une équipe de rééducation pluridisciplinaire qui est au cœur de la prise en charge de nos patients. Ainsi, elle peut présenter une prise en charge optimale de l'arrivée à la sortie du patient. Le pôle de rééducation est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

LES KINÉSITHÉRAPEUTES, ENSEIGNANTS EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (EAPA), LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LES PSYCHOMOTRICIENS

L'équipe de rééducation est spécialisée dans la prise en charge de l'appareil locomoteur et neurologique. Elle évalue les déficiences et les incapacités et assure une prise en charge rééducative en lien avec votre projet de soins personnalisé.

LES ORTHOPHONISTES

Les orthophonistes interviennent sur prescription du médecin référent notamment lors de troubles du langage, de la parole, des praxies et de la déglutition.

LES NEUROPSYCHOLOGUES

Les Neuropsychologues interviennent sur demande du médecin de rééducation notamment pour évaluer et réduire les fonctions cognitives.

L'ORTHOPTISTE

L'orthoptiste intervient sur prescription du médecin de rééducation pour réaliser des bilans orthoptiques et travailler autour des troubles visuels.

LE PSYCHOLOGUE

Un psychologue vous accompagne dans vos démarches et intervient dans le cadre de la réalisation de votre projet de vie et la prise en charge de vos soins durant votre séjour.

L'ASSISTANTE SOCIALE

Deux assistantes sociales informent et accompagnent les patients ainsi que les familles sur l'organisation de la sortie d'hospitalisation en lien avec leur projet de vie.

LES ÉQUIPEMENTS DE POINTE



1 - SIMULATEUR DE CONDUITE :

Permet d'évaluer si le patient est apte à la conduite et s'il est nécessaire d'adapter le poste de conduite.



2 - TAPIS ANTI-GRAVITÉ ALTER G :

Permet une rééducation et un entraînement sans douleur et en toute sécurité grâce à un système de différence de pression d'air qui permet de retirer jusqu'à 80% du poids du corps.



3 - CASQUE DE RÉALITÉ VIRTUELLE KINE QUANTUM:

Dispositif d'affichage qui permet de mettre dans différentes situations le patient (travail d'équilibre, de coordination, de renforcement musculaire...) dans une optique de rééducation ludique d'immersion totale.



4 - BALNÉOTHÉRAPIE :

La balnéothérapie est l'ensemble des soins et traitements dans l'eau douce. La balnéothérapie aide à soulager les douleurs, à diminuer les contraintes exercées sur les articulations et à détendre et assouplir les muscles. Elle est bénéfique également à la reprise d'appui.



5 - LE DISPOSITIF DE THÉRAPIE MIROIR IVS3 DESSINTEY :

Permet d'accélérer la rééducation des membres supérieurs Post AVC et de traiter les douleurs des membres fantômes après une amputation, algodystrophie.



6 - LA TECHNOLOGIE DE L'ISOCINÉTISME :

La rééducation isocinétique est une méthode d'évaluation et de rééducation de la force musculaire. L'appareil isocinétique permet de travailler de manière très précise les muscles pour un renforcement efficace et rapide.



7 - ARMEO :

L'équipement ARMEO est un dispositif de rééducation précoce qui combine une fonction de guidage ergonomique et réglable du membre supérieur déficient et permet des exercices de thérapie interactive.

VOTRE ADMISSION



Comme dans tout établissement hospitalier, vous devez accomplir certaines formalités administratives lors de votre arrivée. Le bureau des admissions est à votre disposition pour vous aider à accomplir vos démarches et vous fournir toutes les informations utiles à votre séjour.

VOTRE PRÉ-ADMISSION

Il est souhaitable (dans la mesure du possible) d'effectuer toutes les démarches suivantes **avant le jour de votre admission**.

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

Du lundi au vendredi : 9h à 17h (fermé le mercredi après-midi).

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

L'ensemble du personnel mettra tous les moyens nécessaires à votre prise en charge, à votre prompt rétablissement ainsi qu'à la qualité de l'accueil et de vos soins.

- Vous arrivez au Centre à 11h
- Votre admission nous permet d'accomplir toutes les formalités nécessaires à votre hospitalisation et d'activer votre dossier médical informatisé du Centre de Rééducation Fonctionnelle.
- Une fois les formalités administratives accomplies, le bureau des admissions vous remettra votre livret d'accueil, éventuellement votre code d'accès wifi ; et la liste des documents à fournir si nécessaire.
- A votre arrivée, vous serez accueilli(e) par le personnel soignant du service où vous serez admis(e).
- Un bracelet d'identification vous sera remis après vérification de l'exactitude des renseignements inscrits.

LES FORMALITÉS D'ADMISSION

Lors de votre admission n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et votre carte vitale.



+



= DOSSIER MEDICAL

Erreur d'identité ou Erreur de carte vitale = RISQUE MEDICAL

LES DOCUMENTS À FOURNIR SONT LES SUIVANTS :

- Carte nationale d'identité
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Chèques de caution (séjour, Télévision...)
- Numéro de personne à prévenir

PENSEZ ÉGALEMENT À APPORTER :

- Vos Examens biologiques et radiographies
- Vos ordonnances
- Votre traitement habituel.

Si vous ne présentez pas toutes les pièces nécessaires, votre admission pourra être reportée.

LES MINEURS ET MAJEURS PROTÉGÉS :

Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale doit (doivent) signer l'autorisation de pratiquer les soins et interventions.

VOTRE IDENTITÉ = VOTRE SÉCURITÉ

Dans le cadre des règles d'identitovigilance, conformément à l'article L162-21 du Code de la Sécurité Sociale, nous vous demandons de présenter obligatoirement aux admissions une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, ou titre de séjour).

L'ensemble de ces justificatifs nous permet de sécuriser le dispositif d'identitovigilance afin d'éviter toute erreur ou homonymie.

Par ailleurs, un bracelet d'identification vous sera posé dès votre entrée et doit être conservé durant tout votre séjour.



VOTRE SÉJOUR



Après avoir constitué votre dossier d'admission au bureau des admissions, muni(e) de votre livret d'accueil, vous êtes pris(e) en charge par l'équipe soignante et conduit dans votre chambre.

ACCOMPAGNANTS

La présence d'un membre de votre famille est possible la nuit si vous êtes en chambre particulière. Un accompagnant peut également prendre ses repas avec vous. Pour cela, adressez-vous au personnel du service (tarifs affichés au bureau des admissions). Au moment des soins, il peut être demandé à l'accompagnant de sortir de la chambre, merci de respecter cette consigne pour le respect de l'intimité.

CHAMBRE

Les chambres sont à 1 ou 2 lits. Elles sont dotées d'un cabinet de toilette avec wc, de paravents pour les chambres doubles et d'un téléviseur. Pour les besoins du service, le Centre se réserve le droit de procéder à des changements de chambre. Nous vous remercions de votre compréhension.

CHAMBRE PARTICULIÈRE

Pour répondre à votre besoin de confort, nous vous proposons des chambres particulières dont les tarifs sont affichés au bureau des admissions. Pour cela, manifestez votre souhait au moment de votre pré-admission. La direction ne peut s'engager formellement à vous hospitaliser en chambre particulière même si vous l'avez réservée. Ces chambres étant en nombre limité, l'une d'entre elles vous sera attribuée en fonction de nos disponibilités.

Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas cette prestation, vous aurez à en acquitter le montant au moment de la sortie.

COIFFEUR

Une coiffeuse intervient sur rendez-vous dans l'établissement. Rapprochez-vous du personnel soignant pour plus de renseignements.

COURRIER

Le courrier adressé aux patients est distribué quotidiennement (sauf le week-end) en fin d'après-midi. Vous pouvez remettre votre correspondance au secrétariat qui en assurera la transmission à la Poste.

CULTE

Sur demande faite à l'infirmière du service, vous pouvez bénéficier de la visite d'un ministre du culte de votre choix.

HÔTELLERIE

Un gouvernant coordonne l'équipe de service hospitalier. Cette équipe veille à la propreté et à l'hygiène de votre chambre et des locaux communs. Elle assure la distribution de vos repas en collaboration avec les équipes paramédicales.



HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

Le Centre met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux et les plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

IDENTITÉ

À chaque étape de votre prise en charge, nous vérifions votre identité pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.

À votre arrivée au sein de l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera proposé par un soignant. Ce bracelet permet de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil. Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

INTERNET

Un accès wifi gratuit vous est proposé. Rapprochez-vous du personnel d'admission pour en bénéficier.

INTERPRÈTES

Vous avez la possibilité d'être mis(e) en relation avec une personne parlant votre langue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel soignant de votre service.

LINGE ET TENUE

Le jour de votre hospitalisation, vous devez prévoir d'apporter votre linge personnel (vêtements adaptés à la rééducation et chaussures fermées demandées) ainsi que vos affaires de toilettes. Une tenue vestimentaire décente est demandée aux patients circulant à l'intérieur du Centre de Rééducation Fonctionnelle. Le Centre n'assure pas l'entretien des effets personnels et il est interdit de laver du gros linge dans les chambres.

MÉDICAMENTS

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission au Centre, vous devez impérativement le signaler au personnel infirmier et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication pouvant entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses).

Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous.

Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de l'établissement. Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant l'hospitalisation, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

PARKING

Le parking de la Clinique de l'Essonne est mis gratuitement à la disposition des visiteurs (non surveillé).

Le Centre de Rééducation Fonctionnelle décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration.

Merci de respecter le sens de circulation ainsi que les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez demander à votre accompagnant de vous déposer devant l'entrée principale du Centre de Rééducation Fonctionnelle.

PERMISSIONS THÉRAPEUTIQUES

Il est interdit de quitter l'établissement sans l'autorisation du médecin responsable. Des permissions pourront être accordées à la journée ainsi que des week-ends thérapeutiques. En aucun cas le patient ne doit utiliser son véhicule personnel durant son séjour (Cf. règlement intérieur du patient en annexe).

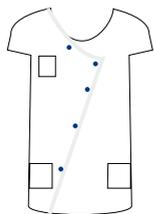
PERSONNEL

Le personnel paramédical est placé sous l'autorité de la directrice des soins. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes. Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

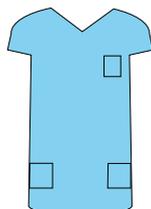
Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.



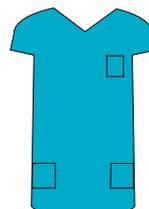
Secrétaire
médicale
Tenue civile



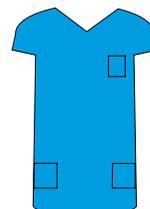
Médecin, Cadre de santé,
Neuropsychologue,
Assistante sociale,
Psychologue
Orthophoniste
et Orthoptiste
Blouse blanche



IDE
Haut bleu ciel,
pantalon blanc



Kinésithérapeute,
ergothérapeute, APA
Haut turquoise,
pantalon blanc



Bionettoyage
tenue bleue et
pantalon blanc

PRÉVENTION DES CHUTES

Le risque de chute est important dans un Centre de Rééducation Fonctionnelle. Pour l'éviter, il vous est conseillé de faire appel au personnel si nécessaire et de ne pas vous mettre en danger dans les situations suivantes : transfert lit/fauteuil, lever, déplacements etc. De plus, veillez au port de chaussures adaptées.

PROTHÈSES

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, dentaires et verres de contact) et/ou vos lunettes durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement ou à en demander une au personnel qui prendra soin de l'étiqueter à votre nom au préalable.

Nous vous déconseillons de les déposer dans un mouchoir, une compresse ou tout autre support susceptible d'être jeté. La responsabilité du Centre de Rééducation de Fonctionnelle ne saurait être engagée en cas de perte ou de détérioration de ces objets.

REPAS

Élaborés avec le plus grand soin, les menus tiennent compte des prescriptions médicales relatives à votre état de santé et sont établis par une diététicienne et nutritionniste. Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à l'infirmier(e) dès votre arrivée.

Afin de respecter intégralement les prescriptions médicales et de maîtriser au mieux l'hygiène alimentaire, les patients ne sont pas autorisés à apporter des boissons et de la nourriture provenant de l'extérieur.

La consommation de boissons alcoolisées est formellement interdite dans l'établissement.

Des distributeurs de boissons chaudes, fraîches et snacks sont à votre disposition au rez-de-chaussée et au 3^{ème} étage du Centre.

SÉCURITÉ

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans les chambres.

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans tout le Centre. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter. En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion du patient, en accord avec l'équipe médicale.

SURVEILLANCE

Le personnel soignant est présent 24h/24, vous pouvez en permanence faire appel à eux en cas de besoin, grâce à des sonnettes situées, à votre disposition, à la tête de votre lit.

TABAC

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer et de vapoter au sein de l'établissement et de ses annexes. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

TÉLÉPHONE

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier de l'ouverture de ligne du téléphone fixe en composant le code personnel qui vous sera attribué par le bureau des admissions. Le montant de vos communications téléphoniques consommées vous sera facturé à votre sortie. Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux. Au sein du Plateau Technique, l'utilisation du mobile est interdite.

TÉLÉVISION

Chaque chambre est équipée d'une télévision. L'accueil vous fournira une télécommande contre un chèque de caution, non encaissé, qui vous sera rendu lorsque la télécommande sera restituée. La télévision vous sera facturée tous les mois, 3€ par jour.

TRANSPORT ET CONSULTATIONS EXTERNES

Tous les transports (consultations extérieures, permissions, sorties ou retours à domicile, etc.) sont régulés par le secrétariat médical. Le médecin définit le mode de transport (ambulance, VSL, taxi) en fonction de votre état de santé et signe le bon de transport. Certains transports peuvent cependant demeurer payants.

VALEURS

Évitez de garder des sommes d'argent importantes, des bijoux, etc. La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol. Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur contre un reçu, dans le coffre du Centre de Rééducation Fonctionnelle ou de les mettre sous clé dans le placard de votre chambre. Vous pourrez les retirer lors de votre sortie ou durant votre séjour, aux heures ouvrables.

VISITES ET VISITEURS

Pour faciliter les soins et préserver l'intimité des patients, les visites sont interdites le matin. Elles sont autorisées tous les jours de 13h à 20h, en dehors des séances de rééducations sauf avis médical. Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins.

Pour la tranquillité des patients, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs à deux personnes à la fois. Pour une question d'hygiène et de repos l'accès aux chambres est interdit aux enfants de moins de 12 ans. Des Salons au CRF 3 et CRF 4 sont à disposition des familles.

Des sièges sont à la disposition des visiteurs qui sont priés de ne pas s'asseoir sur les lits. Le patient, sa famille et ses visiteurs sont responsables des objets, mobiliers et literie qui lui sont confiés. Tout dégât occasionné sera réparé à leur frais.

L'accès du plateau technique de rééducation est interdit aux visiteurs et aux familles.



VOTRE SORTIE



La date de votre départ est décidée par le médecin. C'est le secrétariat médical qui organise votre départ en coordination avec les équipes : au domicile, vers un autre établissement de santé plus adapté etc., et le moyen de transport adapté à votre état de santé.

Une copie des informations concernant les éléments utiles à la continuité des soins (ordonnances, comptes-rendus, examens éventuels...) vous est remise directement. Le jour de votre sortie, vous-même ou l'un de vos proches devez vous présenter au bureau des admissions/sorties afin d'accomplir les formalités administratives suivantes :

- Vérifier et compléter éventuellement votre dossier administratif.
- Régler les frais d'hospitalisation à votre charge. Une facture acquittée vous sera remise.
- Retirer les bulletins d'hospitalisation précisant la durée de votre séjour. Ils sont destinés à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie.

Attention : si vous êtes mineur(e), toute sortie ne peut se faire qu'en présence d'un parent ou de votre tuteur.

Les documents de sortie concernant votre hospitalisation (ordonnances, comptes-rendus, examens éventuels, questionnaire de satisfaction, ...) vous sont remis par l'infirmière. Une copie sera adressée à l'établissement d'amont ainsi qu'à votre médecin traitant.

LES FRAIS D'HOSPITALISATION À VOTRE CHARGE

- la chambre particulière
- les appels téléphoniques vers l'extérieur
- la télévision
- les frais accompagnant
- forfait journalier

Seule une prise en charge par la Mutuelle, mentionnant clairement et en détail sa participation, parvenue par courrier ou par fax au plus tard la veille de la sortie, pourra éventuellement vous éviter l'avance des frais.

Les patients pris en charge en affection de longue durée exonérante par la Sécurité Sociale ne sont pas exonérés du forfait journalier et du supplément hôtelier.

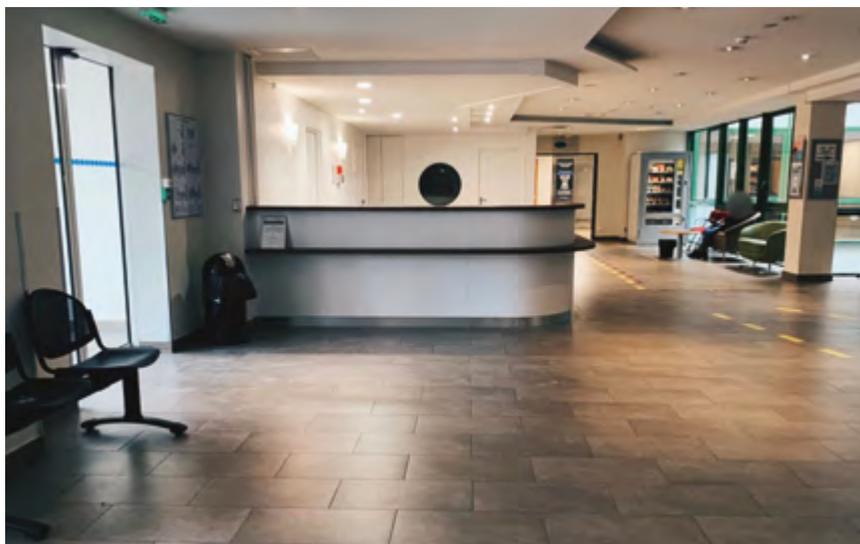
SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Vous devez donc signer un formulaire de décharge mentionnant que vous avez eu connaissance des dangers de cette sortie prématurée.

APPRÉCIATION DE VOTRE SATISFACTION

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, nous vous encourageons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre sortie. Celui-ci est à remettre dans les urnes disposées à chaque étage. Il est destiné à recueillir vos appréciations sur toutes les conditions de votre séjour et de votre prise en charge au sein de notre établissement.

Sachez que chaque questionnaire fait l'objet d'une exploitation minutieuse et vos observations, remarques ou suggestions sont prises en considération pour améliorer la qualité de nos services. Par ailleurs, le Ministère de la Santé demande aux établissements de santé de réaliser une mesure de la satisfaction des patients hospitalisés. Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être invité(e) par mail à répondre à un questionnaire en ligne après votre retour à domicile (e-satis).



DROITS & DEVOIRS



ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction du Centre. (Courrier + CNI + Payant).

La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication. Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction du Centre, avec une copie de votre carte d'identité.

Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

Modalités de conservation des dossiers :

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. Le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour.

Pour les mineurs, le délai est allongé jusqu'au 28^{ème} anniversaire du patient.

La Direction du Centre veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés durant la période légale de conservation dans des locaux sécurisés.

ASSOCIATIONS

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher et auxquelles adhèrent nos représentants des usagers.

Si vous souhaitez les contacter, la liste est disponible au secrétariat du Centre.

BIENTRAITANCE

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé).

Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le cadre de santé du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR

« ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit-être en toute circonstance traitée... » (Article L.1110-5 du Code de la Santé Publique). N'hésitez pas à exprimer votre douleur.

En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène composée de personnel spécialisé dans ce domaine.

La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (décret n°2016-726 du 01/06/2016). Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction ou vous rapprochant par mail des Représentants des Usagers usagers.evry@almaviva-sante.com ou de la direction : contact.evry@almaviva-sante.com.

Vous pouvez également vous renseigner auprès du cadre de pôle de votre service. La liste des membres de la CDU est en annexe de ce livret. Vous pouvez également consulter les résultats des enquêtes de satisfaction qui sont affichés dans chaque unité de soins.

MÉDIATEUR À LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance. Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins - dont votre personne de confiance.

Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'infirmière de l'étage.

EXAMENS DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez adresser un mail ou un courrier au cadre de santé, la Direction, ou tout autre responsable.

Si vous préférez, vous pouvez exprimer vos avis, remarques, propositions ainsi que vos griefs et réclamations sur la prise en charge dont vous bénéficiez au travers du questionnaire de sortie.

La personne contactée veillera à ce que votre plainte soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. N'attendez pas qu'une inquiétude ou une incompréhension s'installe. Tout le personnel médical, paramédical et administratif de la Clinique s'efforcera de répondre à vos questions et attentes.

INFORMATION ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La Loi du 4 mars 2002 a règlementé le droit à l'information du patient par le médecin.

Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés.

Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

NOUS PROTÉGEONS VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles. Nous ne collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge. Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles.

Nous veillons à la conformité des acteurs internes ou externes qui interviennent, sur vos données personnelles, lors de votre parcours patient.

Nous conservons vos données dans le respect des réglementations.

Vous pouvez exercer les droits tenant à votre situation (accès, rectification, opposition, effacement, limitation, portabilité), auprès de notre délégué à la protection des données : dpo.groupe@almaviva-sante.com

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet de l'établissement, à la rubrique « Protection des données ».

Nous mettons en œuvre les traitements conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

L'IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ (INS)

À partir du 1er janvier 2021, toutes les personnes nées sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. L'INS c'est l'identifiant national de santé. Il se compose de votre numéro de sécurité sociale + vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de : sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage et améliore la qualité et la sécurité de la prise en charge.

NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement au bureau des admissions et à l'infirmier(e) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat.

Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

PATIENTS MINEURS ET PATIENTS MAJEURS SOUS TUTELLE

Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (respectivement le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur).

Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant.

Son consentement est systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables.

PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation. Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par le Centre.

Cette désignation est révocable à tout moment. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée.

Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

SECRET MÉDICAL

Le Centre et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant. Le Secret Médical n'est pas opposable au patient : les médecins du Centre assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées. Le personnel paramédical (infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeutes...) participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.

QUALITÉ & GESTION DES RISQUES



Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé. La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS). Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé. Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico-techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques.

Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, sanitaire et hôtelière. Les rapports de certification de l'établissement sont consultables sur le site www.has-sante.fr.

IQSS : INDICATEUR DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, site internet du Centre et site internet du Ministère de la Santé : Scope Santé www.scopesante.fr).

Le Centre mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement. Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs les moyens et les actions dans ce domaine.

Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

Les vigilances sanitaires regroupent :

- **La Pharmacovigilance** (surveillance du risque d'effets indésirables résultants de l'utilisation des médicaments).
- **L'Hémovigilance** (surveillance et alerte depuis la collecte de sang jusqu'au suivi des patients transfusés). Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadré par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance.
- **La Matérovigilance** (surveillance des incidents ou risques d'incidents pouvant résulter de l'utilisation des dispositifs médicaux).
- **Réactovigilance** surveillance des incidents et risques d'incidents résultant de l'utilisation d'un dispositif médical de diagnostic in vitro.



HYGIÈNE ET PRÉVENTION



Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale. Une infection nosocomiale est une infection acquise par le patient lors de son séjour dans le Centre. Elle peut être liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation, indépendamment de tout acte médical (par exemple, une grippe transmise d'un visiteur extérieur à un patient).

La Centre met tout en œuvre pour réduire le plus possible le risque infectieux et assurer la qualité des soins qui vous sont prodigués. Une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH), constituée d'un médecin et une infirmière hygiéniste agissent au quotidien pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales. L'EOH travaille en étroite collaboration avec la Commission Médicale d'Établissement et une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels administratifs (Direction, Responsable Qualité) comme des professionnels de terrain (Médecin biologiste, Pharmacien, Médecin du travail).

Chaque année, un programme de lutte contre les infections nosocomiales est construit, réalisé et évalué pour une amélioration constante de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous, soignants et non soignants, patients et visiteurs. Vous pouvez ainsi nous aider dans la prévention du risque infectieux en respectant quelques mesures simples. Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale.

AVANT VOTRE HOSPITALISATION

- Préciser au praticien ou au personnel soignant si vous êtes porteur d'une bactérie résistante aux antibiotiques (BMR).
- Signalez si vous avez été hospitalisé(e) à l'étranger durant l'année écoulée.

PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

- Faites systématiquement appel au personnel soignant pour toute manipulation des cathéters veineux, lignes de perfusions, drains, sondes.
- Ne touchez pas à votre pansement ni aux cicatrices opératoires.
- Pratiquez une hygiène des mains après les gestes de la vie courante et faites respecter cette pratique à vos visiteurs,
- Veillez à une hygiène corporelle et dentaire satisfaisante (toilette au savon et hygiène bucco-dentaire quotidiennes, port de linge de corps et de pyjama propres).
- Respectez et faites respecter à vos proches les précautions complémentaires destinées à éviter la transmission d'un germe dont vous pourriez être momentanément porteur. Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant.
- Évitez tout contact avec un proche présentant une infection transmissible aussi banale qu'elle puisse paraître (rhume, grippe).
- Évitez de recevoir des enfants de moins de 15 ans : ils peuvent être en période d'incubation d'une maladie infantile.
- N'acceptez pas de fleurs ou de plantes en pots pouvant être une source d'infections.

APRÈS VOTRE HOSPITALISATION

- Respectez les consignes données par votre praticien.
- Si vous constatez des signes tels que fièvre, rougeur ou écoulement de la plaie, douleur persistante, téléphonez immédiatement à votre praticien.

Si malgré les efforts déployés par l'ensemble des professionnels une infection survenait :

- Vous en serez immédiatement informé par votre médecin.
- Des examens bactériologiques seront effectués et un traitement adapté sera mis en place avec la collaboration d'un infectiologue.
- L'Équipe Opérationnelle en Hygiène sera mobilisée pour analyser la cause de l'infection et effectuer éventuellement le signalement à une tutelle extérieure.

Si vous souhaitez poser une question à l'Équipe Opérationnelle en Hygiène, vous pouvez le faire :

- Par mail : eoh.evry@almaviva-sante.com

Notre classement au tableau de bord national (évaluation annuelle de nos actions en hygiène) est consultable sur le site internet www.scopesante.fr. Il est également affiché dans le hall d'accueil du Centre.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



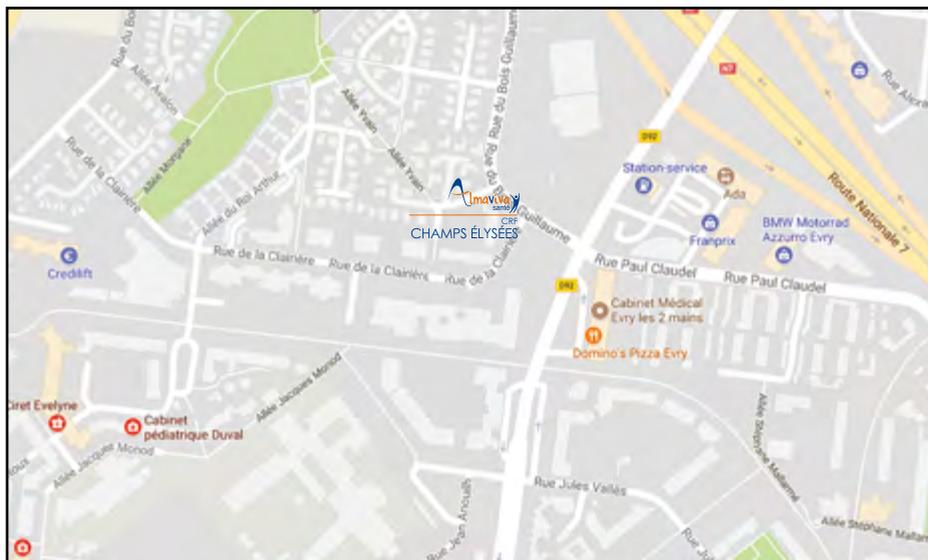
11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

MOYENS D'ACCÈS



Situé au Sud-Est de la région Île-de-France, à 28km au sud de Paris, l'Hôpital Privé d'Evry est situé à l'angle de la rue de la Clairière et du boulevard des Champs Élysées.

Accès par la route :

En venant de Paris, suivre l'A6 direction Lyon puis la N7, direction Champs Élysées.

Accès par le train :

Ligne D du RER

Gare de Lyon direction Corbeil-Essonnes ou Malesherbes.

Descendre à la station Evry-Courcouronnes ou Orangis Bois de l'Épine située à 25 minutes à pied du Centre.

Accès par le Bus :

À partir d'Orangis Bois de l'Épine, prendre le « 405 » direction Corbeil Essonne

À partir de d' Evry-Courcouronnes, prendre le « 408 » direction Evry Bois de Fer ou le « 405 » direction Ris-Orangis Bois de l'Épine ou le « 407 » direction Ris Orangis RER arrêt Bois Guillaume.

Coordonnées GPS :

lat : 48.634296 - lng : 2.425355



CRF
CHAMPS ÉLYSÉES

1-5, rue de la Clairière - 91024 Évry Cedex

Tél. 01 69 47 63 63

Fax 01 69 47 63 64

contact.evry@almaviva-sante.com

www.hopitalprivееvry.fr -  almaviva sante